



CAPL CATEGORIE B DU 10 JUILLET 2014

DECLARATION LIMINAIRE

A l'issue du projet de mouvement national, 1362 postes sont vacants en catégorie B.

Dans de nombreux postes et services, la situation est de plus en plus difficile. Les agents subissent au quotidien les conséquences des choix de l'administration et sont confrontés à des difficultés croissantes pour accomplir leurs missions dans un contexte de dégradations des conditions de travail.

L'appel des listes complémentaires ne règle en rien le problème immédiat du mouvement B au 1^{er} septembre 2014 puisque ces contrôleurs n'arriveront dans les services qu'au 1^{er} septembre 2015.

Concernant la filière gestion publique dans le département, 4 départs en retraite, 2 agents promus, 7 agents mutés pour convenance personnelle. Après affectations, le déficit global sera de -3.2 net de temps partiel au regard du Tagerfip B.

Toutefois, la situation est disparate et plusieurs postes sont dans une situation difficile et restent déficitaires malgré la banalisation des emplois B et C en filière gestion publique : La Charité, Decize, Nevers Municipale et Banlieue, Guérigny, Pougues.

Concernant la filière fiscale, le Tagerfip B fait apparaître un déficit de -2.2 net de temps partiel : 3 départs en retraite, 1 agent promu et 1 départ pour convenance personnelle. La situation reste difficile pour Clamecy qui est à -2, bien qu'un ALD y soit affecté. Le Pôle contrôle et expertise est aussi en déficit compte tenu du détachement de deux agents dans d'autres services.

Notre département se trouve donc en situation de sous effectif et cela, sans compter les futurs départs en retraite, avec pour conséquence, des conditions de vie au travail pour les agents qui vont continuer de se détériorer au cours de l'année 2014.

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

Approbation procès-verbal CAP liste d'aptitude du 17 octobre 2013

Affectations filière gestion publique et filière fiscale

Approbation PV

Le procès verbal de la CAP de liste d'aptitude de C en B a été approuvé à l'unanimité.

Affectations

La CAP avait à étudier les affectations des contrôleurs, pour la filière gestion publique et filière fiscale, dont le mouvement définitif a été connu tardivement le mercredi 9 juillet.

En effet, les élus nationaux ont estimé que le temps alloué par l'administration pour la tenue des séances de CAPN n'était pas suffisant compte tenu du nombre important de dossiers à traiter. La CAPN pour le mouvement définitif s'est tenue les 7 et 8 juillet 2014.

En CAP locale, les organisations syndicales sont intervenues pour faire part de la difficulté liée à la connaissance tardive de ce mouvement. La CGT a souligné qu'il serait souhaitable que le calendrier des CAP nationales soit modifié afin de permettre la tenue des CAP locales dans des conditions plus favorables.

La CAP locale a ensuite examiné le mouvement pour chaque filière. La Direction a argumenté ses choix d'affectations lorsqu'il y avait lieu.

VOTE

Pour : Administration (5)

Contre : **CGT** , Solidaires et CFDT et sans appartenance syndicale (5)

Il ne s'agit pas d'un vote contre les agents mais parce qu'il existe des demandes de mutation non satisfaites et des vacances d'emploi non pourvues.

Les élus CGT : Florence BAILLON – Régis MOLIN